|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/123-F** |
| **9 juillet 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

décision 644

(adoptée à la huitième séance Plénière)

Renouvellement du mandat du Vérificateur extérieur des comptes (Bureau national de contrôle des finances publiques
du Royaume-Uni) pour une durée de deux ans

Le Conseil de l'UIT,

ayant examiné

le Document [C25/42](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0042/fr),

considérant

la [Résolution 94](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-094-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires et la [Décision 621](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0083/fr) (C20) du Conseil,

tenant compte

de l'Article 28 du [Règlement financier](https://www.itu.int/en/council/Pages/Financial-Regulations.aspx),

décide

de renouveler le mandat du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume‑Uni en tant que Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT pour une durée de deux ans en vue de la vérification des états financiers de l'Union pour 2026 et 2027,

charge le Secrétaire général

de porter la présente Décision à la connaissance du Contrôleur et Vérificateur général du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_